

Image not found or type unknown



Litige garantie automobile

Par **lolo78**, le **28/04/2009** à **09:47**

Bonjour, je suis propriétaire d'un 4X4 depuis le 30 aout 2008 sur ma facture il est écrit "garantie 3 mois ou 5000km" je n'ai fait que 3000km et j'ai un soucis de "surchauffe moteur" le garage ou il a été remorqué me dit que la garantie fonctionne puisque je n'ai pas fait 5000km et le garage ou je l'ai acheté me dit que non puisque les 3 mois sont passés cela annule la deuxième garantie. j'aimerais savoir la vérité merci pour votre réponse

Par **chaber**, le **28/04/2009** à **14:59**

Bonjour,
Désolé. La garantie s'applique pendant les 3 mois maximum.
De même elle aurait cessé si vous aviez fait plus de 5000km dans ces 3 mois.